Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901359-20251205-D2025_121-DE

MAIRIE DE LOCTUDY	**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil en Mairie de Loctudy, sous la présidence de Madame BERNICOT Maryse, 1ère adjointe.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 24
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2025
Date d'affichage : 27 novembre 2025

PRÉSENTS : Mme BERNICOT M., M. BÉRÉHOUC M., Mme PRONOST A., M. de PENFENTENYO H., Mme LE LEVIER C., M. CROGUENNEC A., M. GUÉRIN A., Mme BUANNIC M-A., Mme COÏC-LE BERRE M., Mme OLLIVIER M.F, Mme BRETON J., M. BOTREL L., Mme CORFMAT C., M. FLAMAND A.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. GUILLOUX S. (ayant donné procuration à M. BÉRÉHOUC M.), M. LE CORRE F. (ayant donné procuration à Mme COÏC-LE BERRE M.), M. GAIGNÉ J-M ayant donné procuration à M. GUÉRIN A.), Mme RIGAUD M. (ayant donné procuration à M. de PENFENTENYO H.), M. de BERMINGHAM J. (ayant donné procuration à M. BOTREL L.), Mme MADELEINE A. (ayant donné procuration à Mme PRONOST A.), Mme DEL VALLE M-B. (ayant donné procuration à Mme BERNICOT M.)
Mme PERRON-LE GURRIEC M. (ayant donné procuration à M. CROGUENNEC A.)

ABSENTS : Mme PAUBERT M., M. CANTIN D.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PRONOST A.

N° 2025-121 Avenant n°1 pour le lot 3 – couverture métallique, étanchéité du marché de travaux de rénovation et d'extension du centre culturel

Par délibérations n° 2025-041 et 2025-059 respectivement en dates des 28 mars et 26 mai 2025, la Commune a attribué les marchés de travaux pour la rénovation et l'extension du centre culturel et notamment le lot n°3 (couverture métallique, étanchéité) à l'entreprise SMAC pour un montant de 125 000 € HT.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il est proposé d'ajouter des travaux complémentaires consistant à la reprise ponctuelle de la toiture en ardoise et mise en place d'une résine dans les chenaux existants suite à la découverte de plusieurs fuites.

Le projet d'avenant n°1 a pour incidence de fixer le montant du marché attribué à l'entreprise SMAC correspondant au lot n° 3 à la somme de 133 030 € HT soit une plus-value de 8 030 € HT (+ 6,42% par rapport au marché initial).

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Ressources Humaines en date du 25 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901359-20251205-D2025_121-DE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité (1 abstention) :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation et d'extension du centre culturel pour le lot n°3 d'un montant de 8 030 € HT.**

Loctudy, le 10 Décembre 2025,
Par délégation Madame la 1ère adjointe,
Maryse BERNICOT

La secrétaire de séance,
Madame Anne PRONOST

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien-3, Contour de la Motte-CS44416-35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »